



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 2 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	41	4	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président : Monsieur Abdelkader LAHMAR

Secrétaire : Monsieur Fakhar CHEEMA

V_DEL_26072_7

Commissions permanentes - Création et composition

Rapporteur: Monsieur DUCROT

Présents :

Abdelkader LAHMAR, Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY, Adel HANACHI, Laetitia BERRIGUIGA, Lucas BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laich SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHEIRI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUCI, Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Fakhar CHEEMA, Abdoulaye SOW

Procurations :

Azzedine SOLTANI donne pouvoir à Laetitia BERRIGUIGA, Saïd YAHIAOUI donne pouvoir à Adel HANACHI, Nawelle CHHIB donne pouvoir à Hélène GEOFFROY, Abdallah SLIMANI donne pouvoir à Matthieu FISCHER

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 16/07/2026

ID : 069-216902569-20260702-V_DEL_26072_7-DE

S²LO

Mesdames, Messieurs,

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au Conseil municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Elles désignent, lors de leur première réunion, un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Leur composition assure à chacune des tendances présentes au sein du Conseil municipal la possibilité d'être représentées dans une commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Le Conseil municipal fixe la composition des commissions, les attributions des commissions qu'il entend constituer. Les membres de ces commissions sont choisis obligatoirement en son sein.

Il arrête les règles de fonctionnement des commissions dans son règlement intérieur.

Il est proposé de créer deux commissions permanentes comme suit :

Intitulé de la commission	Attributions
Cadre de vie, santé, ressources, tranquillité publique	Cadre de vie, Propreté, Mobilités, transports publics Finances, commande publique. Politique de la ville. Personnel municipal, formation du personnel municipal, attractivité, numérique. Sécurité, tranquillité publique, prévention. Économie, entrepreneuriat, marchés forains. Transition écologique, biodiversité, nature en ville. Logement digne. Santé, alimentation, agriculture urbaine.
Jeunesse, justice sociale, vie citoyenne, accès aux services publics	Jeunesse, droits des jeunes. Petite enfance, éducation. Emploi, insertion, formation professionnelle. (Justice sociale) action sociale, entraide, lutte contre les discriminations, violences sexistes et sexuelles, égalité femmes-hommes, droits des femmes. Seniors, lien intergénérationnel. Relation, coopération, solidarités internationales. (Vie citoyenne) vie associative, éducation populaire, culture, culture scientifique, grands événements. Forum des associations, conseil consultatif de la vie

	associative. Commémorations, mémoire, anciens combattants. (Gouvernance) Citoyenneté, élections, démocratie participative. Référendum d'initiative citoyenne. (Accès aux services publics) accueil des nouveaux habitants, accueil des usagers, égalité d'accès aux droits, accès aux services publics.
--	---

Afin de respecter la représentation des différentes tendances du Conseil municipal, il est proposé d'arrêter la composition des commissions comme suit, hors maire, président de droit :

Commission	Nombre de membres	Vaulx en commun	Vaulx-en-Velin Unie
Cadre de vie, santé, ressources, tranquillité publique	22	17	6
Jeunesse, justice sociale, vie citoyenne, accès aux services publics	23	16	5

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- créer les commissions permanentes proposées ;
- arrêter la composition desdites commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL**Après avoir délibéré, décide,**

- de créer les commissions permanentes proposées ;
- d'arrêter la composition desdites commissions.

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUCROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Soufia MAAROUK , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Fakhar CHEEMA , Abdoulaye SOW , Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 02 juillet 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  Abdelkader LAHMAR	Le secrétaire de séance,  Fakhar CHEEMA
---	--